

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3 JUILLET 2018

DÉPÔTS SAUVAGES



## Infraction à la réglementation des dépôts sauvages Achères et Saint-Germain-en-Laye agissent

Avec la multiplication des dépôts sauvages, très souvent issus du bâtiment, Achères et Saint-Germain-en-Laye sont contraintes d'agir.

en se substituant à l'État (Dirif) pour palier très rapidement une situation qui se dégrade fortement.

Malgré les efforts des collectivités en matière de dispositifs de collecte des déchets et de prévention, l'incivisme et l'augmentation de dépôts sauvages en forêt de Saint-Germain comme sur le parking du Grand-Cormier, à l'écart de la route, ne sont plus tolérables.

La décharge à ciel ouvert qui s'est formée dans la plaine de Triel en est un exemple alarmant.

Les maires de Saint-Germain-en-Laye et Achères, Arnaud Péricard et Marc Honoré, ont procédé ce week-end à une visite sur le parking de Grand-Cormier, propriété de l'État, et constaté que la situation se dégradait et nécessitait des actions immédiates.

Les deux villes vont ainsi s'engager dans le nettoyage du site en finançant l'enlèvement des déchets à hauteur de 26 000 € et



Par ailleurs, les deux villes vont prendre des mesures pour limiter l'accès au parking autant que possible aux camionnettes et installer des caméras de surveillance.

Les objectifs : repérer les contrevenants, agir en conséquence et limiter la tentation pour les particuliers ou les professionnels de se délester de leurs gravats et autres déchets. Pris en flagrant délit, ils devront procéder à l'évacuation de leurs dépôts sauvages.

En cas de refus, la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine fera procéder à l'élimination des déchets aux

frais du responsable, en lui refacturant l'opération de nettoyage.

*Il convient de rappeler qu'il est interdit de déposer des encombrants en dehors des déchetteries. Les dépôts sauvages sont passibles d'amendes d'un montant pouvant atteindre 3 000 €.*



### CONTACTS

#### Attaché de presse

Timothe POULAIN  
timothe.poulain@saintgermainenlaye.fr  
01 30 87 20 81

#### Responsable de la communication

Nathalie GRÉGOIRE  
nathalie.gregoire@saintgermainenlaye.fr  
01 30 87 20 83